

L'an deux mil seize, vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Maité ROUILLET, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alfred BETHEMBOS, Daniel GOUCHET, Antoine ORNANO, Nathalie DELIQUE, Patricia PEZET, Freddy PETIT

Absent excusé : Laurent MOREL Absent : Nicolas BAUSSARD

Secrétaire de séance : Freddy PETIT

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2015

Présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2015 :

Fonctionnement

Dépenses : 373 828.08 €

Recettes : 530 416.88 €

Excédent : 156 588.80 €

Investissement

Dépenses : 192 777.04 €

Recettes : 202 215.54 €

Bénéfice : 9 438.50 €

M. Claude MICHEL, Maire, se retire de la séance afin que le Conseil puisse procéder au vote. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 ont été adoptés avec 10 voix pour et 2 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2016

M. le Maire présente aux Conseillers le Budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement = 868 694.58 €

Investissement = 534 085.02 €

Le Conseil municipal vote à la majorité le Budget Primitif de l'année 2016.

CREATION D'UN SITE INTERNET

M. le Maire explique au Conseil municipal son projet de création d'un site internet de la Commune. Pour cela il présente le devis de Mme ALIE Agnès, pour un site de 4 pages, avec possibilité d'ajouter des pages si besoin, et avec l'administration du site ce qui veut dire que la secrétaire pourra modifier son contenu à tout moment pour que celui-ci soit dynamique. Le Conseil municipale est d'accord à l'unanimité avec ce projet.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LIBERATION

M. le Maire rappelle que le projet d'éclairage public de la rue de la Libération avait été annulé par le Conseil municipal l'an dernier, afin de se consacrer à d'autres projets d'investissement. Or, le SDE 76 vient de soumettre de nouveau ce projet, sachant que les subventions, concernant l'effacement des réseaux, ont augmenté, ce projet est donc plus abordable financièrement pour la Commune. Le Conseil municipal accepte donc à l'unanimité ce projet d'éclairage public.

SUPPRESSION DU CCAS

M. le Maire présente au Conseil municipal la possibilité, à compter de l'année 2017, de supprimer le CCAS. Il explique que cela ne remet pas en cause l'action sociale de la Commune, c'est-à-dire que les membres actuels du CCAS seront toujours présents mais cette fois ils feront partie d'une commission sociale, et le budget alloué au CCAS sera réintégré dans une ligne du budget de la Commune. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la suppression du CCAS.

PAIEMENT PAR TIPI

M. le Maire explique au Conseil municipal que la Commune a la possibilité de mettre en place le paiement, des factures et titres émis, par internet. Cela sera une option de paiement supplémentaire, pour les factures de cantine et garderie par exemple. Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la mise en place du paiement TIPI.

QUITTER L'ATD

M. le Maire exprime son avis sur le peu d'utilité de l'adhésion de la Commune à l'ATD. Il propose de résilier cette adhésion. Le Conseil municipal est favorable à cette résiliation à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire propose d'envoyer un courrier aux administrés signalés par la CCID afin qu'ils informent la Commune des modifications apportées à leurs propriétés avant que la commission se réunisse début avril.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE M. LE MAIRE

M. le Maire explique que compte tenu que la municipalité ne possède pas de véhicule utilitaire, il fait de nombreux trajets afin d'aller chercher les divers matériaux nécessaires aux travaux de rénovation de la Commune. Il demande si une indemnisation d'un plein de carburant par mois pour son camion est envisageable. Le Conseil municipal est majoritairement pour, avec 10 voix pour et 2 voix contre.

CHEQUE REX ROTARY

La société REX ROTARY, lors de la reprise des divers contrats des copieurs (écoles et mairie) a proposé de dédommager la Commune pour les photocopies supplémentaires qui ont été payées pour les écoles. Pour cela ils ont adressé un chèque de 180.00 € à la Commune. Le Conseil municipal accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

RUISSELEMENTS DIVERS

M. le Maire informe le Conseil des divers problèmes de ruissèlement qui sont présents sur la Commune, dans le chemin de Huleux, sur la RD 236 (à l'entrée de Criquiers et face aux Etablissements Genty) et à Bois des Puits au niveau de M. DIERYCK (sachant que si l'EARL Dieryck n'avait pas créé une entrée par derrière sans autorisation l'eau ne serait pas entrée dans son corps de ferme). Il explique au Conseil qu'il réfléchit pour trouver une solution fonctionnelle, durable et la moins chère possible.

En ce qui concerne le ruissèlement à l'intersection RD8/RD236, au niveau de Mme BELLAY, le problème qui durait depuis toujours est quasiment résolu.

FRAIS DE SCOLARITE SYNDICAT SCOLAIRE ABANCOURT BLARGIES BOUTAVENT

Le syndicat scolaire d'Abancourt, Blargies, Boutavent a envoyé un avis de paiement pour les frais de scolarité d'un enfant de Criquiers, nouveaux arrivants aux Anthieux. M. le Maire rappelle qu'il n'avait pas donné de dérogation pour que cet enfant soit scolarisé ailleurs, malgré cela le syndicat scolaire réclame une participation de 750 €. Le Conseil municipal n'est pas favorable à régler ces frais, sachant que malgré cela la loi peut l'obliger, mais c'est peut être grâce à quelques enfants extérieurs qu'une classe peut être sauvée à Abancourt. M. le Maire enverra un courrier au président du syndicat scolaire.

AFFAIRE DIERYCK-DUPONT-COMMUNE

M. le Maire fait part au conseil municipal que malgré que l'on pensait l'affaire Dieryck/Dupont/Commune, concernant le talus de Bois des Puits, terminée par le jugement du Tribunal et les frais engendrés, le Cabinet d'avocats sensé défendre la Commune de Criquiers réclame encore une facture de frais datée de 2009 d'un montant de 180 €. M. le Maire se pose la question si cette facture doit être réglée, le Conseil municipal n'est pas non plus favorable au règlement de cette facture trop ancienne.

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire informe les Conseillers de la fuite d'eau qu'il y a eu dans le logement de l'école, suite au gel cet hiver. De ce fait, l'assurance rembourse une partie des travaux afin de réparer les dégâts occasionnés. De plus, M. le Maire propose de profiter de cette occasion afin de rénover entièrement l'isolation de ce logement.

Concernant les travaux pour la salle de bain du logement de M. et Mme LANNEL, M. le Maire a décidé de ne retenir aucun des artisans ayant proposé des devis, car les travaux à effectuer étaient complexes et il a préféré les faire lui-même avec l'employé communal, sachant exactement le résultat qu'il désirait (renforcement des murs) et de plus cela sera moins coûteux pour la Commune pour une simple salle de bain. Il a donc commencé à réaliser ces travaux avec l'employé communal depuis quelques semaines et a juste engagé un tâcheron afin d'avoir de l'aide pour la pose des plaques de placo.

M. GOUCHET, un des artisans ayant réalisé un devis, présent dans la salle, intervient à ce sujet car il souhaite des explications sur le fait que M. le Maire ait fait appel à un artisan qui n'avait pas réalisé de devis. De plus, il explique qu'il n'a pas proposé de devis pour la rénovation du logement de l'école car il ne souhaite pas réaliser des devis qui resteraient sans suite.

M. le Maire répond que concernant le devis de la salle de bain, il avait fait parvenir aux artisans locaux tout le détail des matériaux nécessaires, afin de garantir une solidité optimum il avait bien notifié des rails de 75 mm, or le devis de M. GOUCHET faisait état de rails de 45 mm ce qui faussait les prix. Concernant le recours à un prestataire, celui-ci intervenant en tant que tâcheron payé à l'heure et sans fourniture cela n'imposait pas de devis. Cependant,

conscient du travail demandé pour l'élaboration d'un devis et des difficultés rencontrées parfois pour trouver des entreprises, M. le Maire propose au Conseil municipal de verser la somme de 50 € H.T. aux entreprises pour tout devis sollicité directement aux entreprises mais non abouti. Le Conseil est d'accord majoritairement avec cette proposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil, que les inscriptions à l'école se feront en Mairie du 25 avril au 7 mai
- Suite à l'élaboration du budget 2016 avec la perceptrice d'Aumale, celle-ci a informé M. le Maire qu'une famille du lotissement de l'an 2000 ne payait pas la cantine des leurs enfants. M. le Maire s'interroge sur le fait que compte tenu que les deux parents ne travaillent pas et ont chacun un véhicule, les enfants pourraient manger chez eux. Le Conseil municipal propose qu'il serait bon qu'à compter de la rentrée des vacances d'Avril les parents viennent chercher leurs enfants le midi.
- Un administré à contacter la Mairie au sujet des chiens errants à Bois des Puits qui viennent saccager les poubelles.
- Un Conseiller demande comment se fait-il qu'un parent d'élève soit venu aider à la garderie ? M. le Maire explique qu'il avait sollicité les parents d'élève pour éventuellement venir remplacer bénévolement, en cas d'absence d'un agent et que cela permettait en même temps aux parents de se rendre compte du fonctionnement des services périscolaires.
- Divers panneaux ont été arrachés, par des tracteurs ou autres, au Vergenet et dans la rue Principale, ils seront rachetés et reposés, mais le stationnement sur les trottoirs devraient peut-être être interdit.
- M. le Maire présente une convention qu'il a proposé à la Présidente du FCC pour que la Commune puisse disposer occasionnellement du minibus pour lequel elle a versé une subvention
- L'association de la Chapelle des Noyers de Gaillefontaine demande si elle pourrait organiser un loto dans la salle des fêtes un mercredi. Le Conseil maintient son souhait de ne pas accepter de loto d'associations hors Commune.

Fin de la séance à 21 heures 20 minutes

Le Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN David MICHEL Josette LECOINTE

Les Conseillers,
Alfred BETHEMBOS Maïté ROUILLET Patricia PEZET Freddy PETIT

Antoine ORNANO Stéphane DUMONTIER Mauricette JUBERT Daniel GOUCHET

Nathalie DELIQUE